

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 mai 2016 à 20h30

Date de la convocation : 17 mai 2016

Présents : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Angéline VERNISSE

Absent excusé : Henri SEULLIET

Secrétaire de séance : Angéline VERNISSE

Décision modificative : Le Conseil Municipal accepte de transférer 0,18 € du programme voirie au programme "Entourage du monument aux morts".

Assainissement collectif : révision des tarifs : Le Conseil Municipal révisé les tarifs d'assainissement collectif. Ces nouveaux tarifs seront en vigueur à compter de 2017 :

- la consommation d'eau en 2016 sera facturée 0,77 € HT par m³ (0,72 € HT depuis 2014)
- le forfait compteur sera facturé 30 € HT (27 € depuis 2014)
- la taxe de raccordement reste inchangée : 418,06 € HT dès le raccordement possible sur le réseau d'assainissement collectif

Subvention solidarité : La commission permanente du Conseil Départemental a donné un accord de principe pour un montant de 5 000 €, correspondant à un montant de dépense subventionnable de 10 000 € HT. Dès que les investissements seront réalisés, les factures seront adressées au Conseil Départemental pour un accord définitif.

Demande de participation aux frais de fonctionnement du gymnase du collège du Donjon : La Présidente du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) demande une participation aux frais de fonctionnement du gymnase. La somme demandée s'élève à 117,33 € par élève. Sur notre commune, deux élèves fréquentent le collège Victor Hugo. Après délibération et à l'unanimité, et étant donné que la commune n'est pas adhérente au SIVOS, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 150 € (75 € par élève).

Remplacement d'un délégué DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : Une place de délégué DDEN s'est libérée sur notre commune. Si une personne est intéressée par ce poste, il faut qu'elle se présente à la mairie et nous lui indiquerons les coordonnées de la personne à contacter.

Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmé pour les ERP : Cet agenda doit être réalisé dès que possible et transmis au Préfet. Tous les ERP (bâtiments recevant du public) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, et s'ils ne le sont pas, il faut programmer les travaux de mise en accessibilité. Si les bâtiments sont déjà accessibles, le Maire doit transmettre à la DDT des attestations sur l'honneur pour les établissements de catégorie 5 (mairie, agence postale, école, cantine, église) et une attestation réalisée par un organisme de contrôle pour les établissements de catégorie 4 (salle des fêtes). Des devis sont en cours de demande pour l'attestation de la salle des fêtes.

Décision de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) : Le Préfet décide de fusionner la communauté de Communes Le Donjon Val Libre avec la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et la Communauté de Communes Varennes-Forterre. La décision finale sera prise courant juin.

Cabine téléphonique : Orange a informé la commune que la cabine téléphonique sera enlevée dans l'année.

Assainissement collectif – 2ème tranche : Les travaux devraient débuter courant juin-juillet. Monsieur Hervé PETIOT est chargé de rencontrer chaque administré concerné par ces travaux.

Fondation du Patrimoine : Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'adhésion à la Fondation du Patrimoine.